

LE DIALOGUE MESSIPONTIN



Le journal
- N°4 -
Juin
2007

SOMMAIRE

Page 1 et 2 : Les aînés au cœur de l'actualité ...

Page 2 : Amiens Métropole.
Le logo du Dialogue Messipontin.
L'école dans le brouillard.

Page 3 : Le Conseil Municipal.

Page 4 : Les brèves du tchot maoué.

LES AINES AU CŒUR DE L'ACTUALITE ...

Par Claude Thuilliez.

Une maison de retraite pour personnes âgées autonomes et une maison d'accueil pour autistes AU CHRU ?

L'accroissement du nombre d'aînés dans notre village rend nécessaire de favoriser leur maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles et de créer des établissements d'accueil adaptés.

Les maisons de retraites peuvent être définies suivants plusieurs critères :

- établissement public ou privé avec leur différence de tarifs,
- accueil de personnes dépendantes ou autonomes,
- le cadre de vie, la qualité et la diversité des prestations proposées.

Si les aînés espèrent choisir leur établissement, il faut bien admettre que ces critères sélectionnent d'eux même les candidats. Il en va du respect des personnes âgées que de proposer un accueil de qualité au meilleur coût possible.

La municipalité proposait dans son programme de 2001, de favoriser l'implantation d'une maison de retraite sur la commune. Objectif louable s'il est au service des messipontins mais cette définition est trop imprécise :

Quel type d'établissement répondra le mieux aux besoins des aînés du village ?

Interrogé à ce sujet le 21 juin, le Maire précisait que ce projet situé aux abords du centre hospitalier accueillerait des personnes autonomes mais qu'il n'y avait rien de nouveau depuis plusieurs mois, laissant entendre que ce projet était connu de tous. De lui et de son entourage proche, peut être !

Cette affirmation interpelle. Nous connaissons le projet, heureusement abandonné depuis, en bordure de route nationale. Mais rien de précis, aucun rapport n'est jamais sorti d'une quelconque commission, ni présenté en Conseil Municipal ou au public pour un projet à côté du CHRU. Mais de quel type d'établissement s'agit-il donc ?

S'agissant de l'accueil de personnes autonomes, j'ai réaffirmé en Conseil Municipal mon hostilité à une localisation à l'écart du village :

- qui coupera les aînés de la vie locale et les empêchera de se promener dans le village,
- qui compliquera leurs visites par les messipontins qui seront obligés de s'y rendre en voiture.

Le Dialogue Messipontin défend une situation dans la zone Boréalia à proximité de la future école et nous sommes confortés par des avis assez nombreux et quasi unanimes favorables à une implantation au sein même du village.

Voici déjà 2 ans, le Maire s'était engagé en Conseil à questionner la Métropole à ce sujet, mais ne l'a pas fait !

Si la municipalité est certaine de la qualité de son projet, son choix serait renforcé si elle sollicitait l'approbation de la population ! Pour atteindre coûte que coûte son objectif électoral, elle préfère décider seule au risque de commettre des erreurs plutôt que courir le risque de confronter ses idées !

C'est ce qu'elle a déjà fait pour la future école, plaçant la population face à un projet définitif. Le dialogue et le bon sens sont en danger et doivent être réhabilités.

Sans participer financièrement au projet, la Municipalité ne pourra revendiquer l'accueil prioritaire des messipontins. Seul un véritable engagement communal le permettrait.

Les aides à domicile.

Tant que cela leur est possible, les aînés aiment rester à leur domicile avant d'entrer dans ces structures d'accueil. Nous avons déjà évoqué la nécessité d'améliorer pour les personnes isolées l'accès aux services d'assistance par alarme proposés en particulier par le Conseil Général.

Aujourd'hui, la commune propose aux aînés qui le souhaitent de disposer d'un référent du CCAS ou du Conseil Municipal en cas de canicule ainsi qu'un service d'aide aux courses. Ces soutiens sont appréciés, appréciables et sécurisants tant pour les anciens que pour leur entourage.

Pour l'été à venir, **la municipalité a envisagé de réduire ce service d'aide aux courses** afin de laisser les véhicules à disposition du centre de loisirs. Une compensation partielle sera finalement organisée par les élus.

Je suis intervenu en Conseil Municipal du 21 juin car **cette hésitation paraît incompréhensible à une période où :**

- notamment en cas de canicule, les besoins d'approvisionnement peuvent être importants,
- les aînés reçoivent moins de visites qu'à l'habitude ce qui rend indispensable de maintenir des relations fréquentes.

A deux semaines des vacances, aucun rapport de cette commission ne précisait l'organisation du plan « canicule » et du service minimum que nous **préférerions maximum en cette période.**

Le Dialogue Messipontin regrette que ce point évoqué en Conseil ait engendré un débat houleux et soit qualifié de détail.

En 2006, le CCAS donnait à la commune le terrain d'une valeur de 161 300 € pour construire l'école. L'accueil, l'enseignement des enfants, indispensables, ne peuvent toutefois pas se faire au détriment d'autres populations également nécessiteuses. Les moyens doivent être trouvés pour les services nécessaires aux aînés.

AMIENS METROPOLE, Conseils des 2 avril et 31 mai.

Didier Ducanchez.

Amiens Métropole réunit depuis l'an passé 180 000 habitants et 33 communes. Chacune d'elles revendique à juste titre d'y être représentée dans les meilleures conditions. Sur 100 délégués, Pont de Metz en a deux et Amiens 45.

Une réflexion est menée pour réadapter la représentation et le fonctionnement à ces nouvelles contraintes.

La mission d'étude sur le **tramway** entre maintenant dans une phase active.

Un avenant est convenu avec la Société des Eaux de Picardie pour la **distribution d'eau potable** sur Pont de Metz.

Amiens Métropole approuve le **Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007 - 2009** passé avec l'état et le département.

Le syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois aura en charge **l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** en matière d'aménagements et d'équipements.

L'avez-vous observé ? **La route de Rouen s'est embellie en perdant ses immenses panneaux publicitaires** de 4 X 3 mètres. C'est la conséquence de la réglementation de la publicité délibérée en 2004 à l'échelle d'Amiens Métropole qui régit les zones d'affichage publicitaire.

Il ne s'agit que d'une **première étape de sa requalification**. La métropole travaille actuellement à la réfection de cet axe de circulation qui est tout à la fois une « vitrine » de la commune mais surtout, un cadre de vie pour ses riverains.

Borélia s'active. Rappelons quelques caractéristiques : 650 hectares de superficie dont une grande partie sur Pont de Metz, 200 hectares réservés pour des entreprises essentiellement tertiaires, 1500 à 2000 logements.

En avril, la Métropole a enclenché une **première phase de 69 hectares dénommée « ZAC Renancourt-Boréalia 1 »** sur le territoire d'Amiens. Des logements et espaces pour entreprises et équipements publics y seront construits.

La Société « Amiens aménagement » est chargée du projet pour un coût de **39 781 000 € HT, entièrement financé par la revente de terrains** aux investisseurs.

PRESENTATION DE NOTRE LOGO.



Nous avons le plaisir de vous le détailler. **Pont de Metz et Amiens Métropole y cohabitent.**

Par le pont et la rivière, il affirme **l'identité de Pont de Metz** au sein d'une métropole qui aura évolué depuis le moyen âge : la barque, la cathédrale puis plus récemment la tour Perret.

Le cercle englobant l'ensemble du logo symbolise la période plus récente de la Métropole.

La direction du pont et celle du faisceau lumineux partant de la tour Perret en direction de Pont de Metz souligne **la volonté d'intégration réciproque.**

L'ECOLE, le brouillard s'épaissit sur le coût ...

Des oublis au budget primitif 2007, ou absence de prévisions ?

- Les frais d'études sont « oubliés ». Le Maire sous-estime cette « simple » erreur qui a dû être modifiée dès le 21 juin.
- L'emprunt d'1.8 M€ figure en recette mais pas dans le récapitulatif d'emprunts, cela serait une erreur informatique ...
- Le Maire déclarait vouloir souscrire une assurance « dommage-ouvrage » mais cette dépense est également oubliée.

En **mars**, le coût total pour **8 classes était de 2.4 Millions d'€.**

En **avril**, le budget 2007 prévoit 2.2 M€ plus 400 000 pour les 9 et 10^è classes, soit **2.6 M€ pour 10 classes**

En **juin**, le **coût définitif du projet porté à 10 classes atteint 3 264 440 € !**

Dans cette nébulosité, il devient bien compliqué de s'y retrouver. Après les errements des subventions, le coût s'envole. Claude Thuilliez demande de nouveau à ce que **tous les détails financiers soient communiqués** avec précision au public.

Rappelons chronologiquement, la **fluctuation des chiffres** calculés ou diffusés par la Municipalité.

Date de Conseil ou journal	Coût 8 classes TTC	Subventions ou remboursements			TVA	Part de la Commune	
		Etat	Picardie	Somme			
Conseil 3 11 2005	3 365 392 €	1 125 549 €		1 125 549 €		1 114 294 €	
Conseil 5 01 2006				mini 200 000 €			
Conseil 16 02 2006	3 153 877 €	306 000 €	?	350 000 €		2 497 877 €	
Conseil 8 08 2006	3 153 877 €	306 000 €	126 600 €	200 000 €	516 856 €	2 004 421 €	
Conseil 30 11 2006	3 153 877 €	267 750 €	126 600 €	200 000 €	516 856 €	2 042 671 €	
Journal 12 2006	3 153 877 €	306 000 €	126 600 €	200 000 €	465 170 €	2 056 107 €	
Conseil 15 02 2007	3 153 877 €	267 750 €	126 600 €	200 000 €	516 856 €	2 039 171 €	
Messipontin 03 2007	2 400 000 €	306 000 €	126 600 €	200 000 €		1 363 900 € ?	
Budget 11 04 2007	2 588 300 €	: pour 10 classes					1 552 200 € ?
Conseil 21 06 2007	3 264 439 €	: pour 10 classes					2 093 364 € ?

QUESTIONS :

- Comment deux **classes supplémentaires peuvent-elles coûter 850 000 €** alors que ce bâtiment devait être conçu pour faciliter son agrandissement, à quoi correspond exactement cette somme importante ?
 - Des dépenses auraient-elles été oubliées et ajoutées ? **D'autres le seront-elles encore ?**
 - Le permis de construire rectificatif est prêt à partir à la DDE. Où sont les plans ? De nouveaux préaux sont-ils prévus ? Les plans initiaux furent adoptés en Conseil et présentés au public. **Pour les nouveaux, ce serait mieux avant qu'après !**
- PS : Des informations complémentaires furent fournies à C Thuilliez le 26 juin, trop tardivement pour être reprises dans ce journal. Elles ne retirent pas la nébulosité des informations diffusées par la commune. Nul doute que celle-ci vous apportera les précisions nécessaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, le budget 2007 et une ambiance dégradée...

En attendant le « Pont de Metz Informe » de **décembre 2007** qui nous présentera le **bilan 2006** et le budget **prévisionnel 2007**, voici les principales interventions de C. Thuilliez lors des Conseils Municipaux des 11 avril et 21 juin.

La majorité du Conseil, pas toujours unanime, commence à faire preuve d'une certaine intolérance à l'égard de C. Thuilliez lui reprochant de s'attacher à des **points de détails (gênants ?) qui ne devraient pas être évoqués** en Conseil.

Pour comprendre la situation, précisons que **depuis juin 2006, Claude n'a été convié qu'à une réunion sur l'animation et une autre sur le budget**. Seuls les compte-rendus du bureau municipal lui sont communiqués, pourvu que cela dure... C'est trop peu pour suivre correctement l'ensemble des travaux du Conseil alors que les autres Conseillers sont supposés se répartir les tâches. **Le Conseil Municipal est donc l'unique moment où il peut poser les questions et prendre position.**

A l'évidence, **la majorité tolère mal la présence d'une opposition**. Que craint-elle ? Quel danger, Claude peut-il représenter à lui seul ? La sérénité devrait être du côté des plus forts, alors pourquoi cette intolérance ? Simplement, faut-il **éviter les remous** en période pré-électorale. Les conseillers les plus virulents ne sont pourtant pas les plus actifs. Alors dans l'opposition au milieu des années 90, **l'actuelle municipalité reprochait justement ces comportements.**

Outre les points développés précédemment pour les aînés et l'école, vous jugerez vous-même de la pertinence des sujets évoqués.

Claude s'oppose à ce que le Maire **puisse sur sa simple volonté et sans avis préalable du conseil allonger la durée du prêt** d'1.8 million d'€. Ce point n'a jamais été évoqué ni lors du vote ni sur les documents préparatoires. **L'inscription dans les délibérations d'éléments qui n'ont pas été discutés est illégale, quelle qu'en soit la raison.**

LE BUDGET 2007

Il s'équilibre à **1 199 048 € pour le fonctionnement** avec en particulier 339 000€ de dépenses générales et 565 000€ pour les salaires, 500 700€ de recettes fiscales et taxes, 470 000€ de dotation et subventions à percevoir.

En investissement, il atteint 4 965 203 € avec en dépense 2.6 millions pour l'école, 711 848€ de voiries et 1.5 millions d'achat de terrain à côté du CHU pour la maison de retraite qui est ensuite revendu et pour les recettes 1.8 millions d'emprunt, 664 400 € de subventions et 1 million de report de trésorerie.

Les « restes à réaliser », sont des dépenses et recettes, votées mais non réalisées au 31 décembre et reportées en 2007. Les voiries du Ryonval et des Franches Terres ne pouvaient y être inscrites n'ayant pas été votées en 2006. Elles l'ont été le 11 avril, alors que **ces travaux avaient débuté en février-mars. Claude a refusé ce vote à posteriori lui aussi illégal.**

Pourquoi les autres élus ne s'aperçoivent-ils de ces erreurs et approximations ? Examinent-ils les documents et le budget avant de voter ? Malheureusement, la gestion budgétaire municipale semble délaissée et hasardeuse.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Lors de la réunion préparatoire, Claude intervenait sur les **frais de personnel titulaire dont l'augmentation paraissait importante** mais le Maire relativisait les charges restant constantes. La surprise fut de découvrir, **deux jours avant le vote, la création** d'un poste d'animateur.

Pourquoi le Maire ne l'a-t-il pas évoqué spontanément ? Craignait-il une opposition ?

Cette idée se justifie par les **besoins d'accueil croissant**. Un poste de titulaire est un engagement durable pour le budget qu'il convient de mesurer par rapport à des intervenants ponctuels.

Claude demande à ce qu'un état global du personnel soit effectué. Si les charges salariales restent à approfondir, **la différence de qualification entre le personnel administratif et de l'animation paraît disproportionnée**.

EN CONCLUSION, au vu de l'ensemble des points abordés, Claude a désapprouvé ce budget « trompeur ».

Chers lecteurs, la localisation de la maison de retraite, le budget de l'école, l'aide aux aînés... sont-ils selon vous des sujets futiles ?

LES BREVES DU TCHOT MAOUE

➤ Le village propre au moment d'être fleuri.

Notre village est fleuri et tout comme la commune, les habitants y contribuent activement. En ce mois de juin, le jury du concours des Villages fleuris visite la commune. Alors outre l'installation des jardinières, la municipalité entreprend le nettoyage des trottoirs et des espaces publics.

Il serait tout autant agréable que ce nettoyage soit réalisé régulièrement et pas simplement à cette occasion. Aussi, ne peut-on pas trouver des modalités de fleurissement « annuel » nécessitant moins d'arrosage et de personnel ?

➤ Le site internet.

Un nouveau site, conçu par Susinet (Amiens Métropole), a remplacé début décembre celui créé par C. Thuilliez.. Personne ne souhaitant ou ne pouvant reprendre ce travail, c'était la seule solution. Il est regrettable et étonnant que depuis février, les rapports des conseils municipaux n'y soient pas consultables.

➤ La première pierre de la résidence « Les Vanneaux », logements locatifs OPAC aux Franches Terres.

Pour mieux répondre aux nombreuses demandes mais aussi pour assurer une mixité sociale, les bailleurs sociaux diversifient leurs offres. La demande en logements individuels s'accroît au détriment des appartements.

L'OPAC a donc choisi de construire 25 maisons de plain-pieds (8 T3, 14 T4 et 3 T5) avec garage et jardin. Elles seront disponibles d'ici 11 mois environs pour des loyers de 470 à 700 €, certaines étant adaptées à l'accueil d'handicapés.

Pour ce projet, l'OPAC supporte les dépenses avec le département et la région. Elle demande aux communes de se porter caution de l'emprunt souscrit pour les constructions réalisées sur leur territoire. Pont de Metz a accepté cet engagement.

Reste à connaître les modalités d'attribution et à espérer que les messipontins en soient les principaux bénéficiaires.

Il faut signaler l'effort des architectes pour intégrer au site ces maisons de plain-pied et l'école, en partie « enterrée ». Leur faible hauteur préservera la remarquable vue sur la vallée et Amiens. Cet objectif sera partagé sur Boréalia.

Malgré tout, la qualité de cet espace et de ses équipements routiers ne solutionnera pas les inquiétudes liées à la convergence vers le centre bourg des flux de circulation depuis tous les points du village.

➤ Un lotissement communal possible ? Un exemple au sein même de notre commune.

Dans les années 1970, le lotissement Saint Cyr (rue André Georges) fût une réalisation communale. Pour maîtriser l'agencement et les coûts, la municipalité achetait les terrains, réalisait les travaux et revendait les parcelles aux habitants.

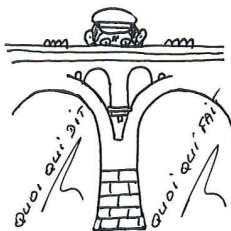
Ce qui était possible voici 30 ans, l'est encore aujourd'hui ! Des exemples actuels existent (Bellancourt 429 habitants, Vignacourt 2183 hab, Glizy 423 hab ...). La municipalité admet son incapacité en la matière et ne souhaite pas ce type d'opération.

Dommage pour les messipontins qui auraient apprécié des terrains à des prix plus abordables.

I n'feut mie ête près de tes sous. Quoè que ch'est que 850 000 € pour 2 classes in plus !

*A n'est mie dé m'feute !
Ch'est zz'eutes qu'i n'comprinnté mie rien.*

Si qu'o disons mie rien, i n'saront mie rien !



Un tchot peu moins de réclames, pis j'ertreuve min poéyis à Pont de Metz.

I m'feudro-ti min vélo pour aller à l'moaison d'ertraite ?

Min fiu, sors tin balai pis foais-tté bieu, iz arrive !

Vous souhaitez recevoir les précédentes éditions du journal ?

Vous souhaitez rejoindre le Dialogue Messipontin ?

Vous souhaitez consulter des documents cités dans ce journal ou obtenir des renseignements sur les sujets développés ?

Contactez-nous, appelez le 06 15 10 51 37.